



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29
Date de la convocation		
23/04/2026		
Date d'affichage		
23/04/2026		

Séance du 29 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six et le 29 Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme Stéphanie CHESSOUX, Maire.

Présents : tous les membres

Absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Muriel SALLABERRY

N°2026-04-29-11/47 Cession gratuite rue de Sempouy – [REDACTED]

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la voirie publique,
Vu le PLUi communautaire et notamment l'emplacement réservé n°3b nécessaire à l'élargissement de la rue de Sempouy,
Vu l'accord des consorts [REDACTED] propriétaire de la parcelle AM 619,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition gracieuse de la parcelle AM 619 d'une superficie de 83 m² appartenant aux consorts [REDACTED]
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les actes afférents.
- **PRECISE** que les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

A Labenne, le 30 avril 2026

La Secrétaire de séance

Muriel SALLABERRY



La Maire.

Stéphanie CHESSOUX



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 07/05/2026
Et publication et/ou notification le 07/05/2026